

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION LOCALE D'ARRAS



■ Les participants à l'assemblée

L'Assemblée Générale de l'Union Locale d'ARRAS s'est réunie le 27 février 2007, afin de préparer le prochain Congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière du Pas-de-Calais.

La Secrétaire de cette union Locale, Josiane DELCROIX accueille les militantes et militants, venus nombreux assister à cette assemblée.

Après ses propos de bienvenue, Josiane remercie particulièrement Jean-Baptiste KONIECZNY d'avoir bien voulu assister à l'assemblée générale.

Rapport d'activité

Au cours des trois dernières années, comme auparavant, les permanences ont été assurées chaque mardi et chaque jeudi par les présences constantes de Roger DUCROQUET et d'Ahmed MSELLEK

Ces permanences reçoivent les personnes recherchant des renseignements sur leur situation salariale, ou sollicitant une aide qui se traduit par la rédaction d'un projet de lettre, ou la préparation d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, après duquel ils vont soutenir seuls ou par avocat.

Cette activité nécessite une documentation importante qu'il faut mettre à jour, notamment les conventions collectives. Cette documentation est consultable par tous les camarades. Au téléphone, l'Union Locale est souvent sollicitée, de même par courrier. Au-delà de cette activité courante, l'Union Locale est intervenue à plusieurs reprises en participant à la conclusion des protocoles pré-électorales dans les entreprises, où nous voyons un intérêt de sensibiliser le personnel. A plusieurs reprises, nous avons obtenu l'autorisation d'afficher nos coordonnées à côté du protocole, mais bien souvent, nous n'avons aucune réaction. A force d'insister, nous arrivons à concrétiser par la création de syndicats ou de sections syndicales nouvelles.

A ce propos, nous avons enregistré notamment la création des syndicats AUCHAN à ARRAS, Commonwealth à BEAURAINS et à la limite sur le secteur voisin, chez Herta à SAINT-POL. D'autres ont vu le jour également à l'initiative conjointe de l'U.D. : R.S.I. (ex. Organic), Adrexo (presse-publicité), A.D.E. (association d'actions éducatives).

Par contre, nous avons enregistré quelques déceptions, dues à la fragilité de petites entreprises dont la durée de vie est courte. D'où dépôts de bilan, regroupements, concentrations, notamment pour les ateliers de mécanique. Autre exemple d'échec : la Picarde de Mécanique à BENVILLERS où la mésentente des quelques salariés disposés à créer une section, n'a finalement pas abouti.

Evelyne MARTIN et Christian PETIT sont aussi mis à contribution en qualité de conseillers du salarié convoqué à entretien préalable à licenciement, dans les entreprises dépourvues de représentant du personnel. Ils interviennent chacun au moins une fois par semaine, en soutenant le salarié, en vérifiant les documents et le bon solde des salaires.

La représentation au Service Médical Interprofessionnel ARRAS-SAINT-POL a été assurée par Marie-Paule HANVEL de l'Assedic et par Marc HEMERY de Sonadia (ex.Citroën). Ce dernier, parti en retraite récemment, devra être remplacé dans les mois à venir. L'évolution de l'impact de l'avis médical sur le contrat de travail risque de déraper négativement.

Les chiffres officiels du chômage sur l'Artois-Ternois diffusés par l'Assedic annoncent 9% à la fin de septembre 2003. A la fin septembre 2006, l'Assedic annonce 9,1%. C'est bien la preuve que cela ne baisse pas ici. Ce dernier taux ne comprend pas les licenciements à Stora Enso à CORBEHEM, et de Samsonite à HENIN-BEAUMONT.

Le risque supplémentaire est constitué par l'externalisation de EADS-AIRBUS à MEAULTE, c'est-à-dire, une vente du site à une société "lessiveuse". Nombreux sont les salariés de cette entreprise qui habitent dans les secteurs de BAPAU-ME et de PAS-EN-ARTOIS.

Chaque semaine amène son lot de "désastres annoncés"

Sur mandats de l'Union Départementale, les militants de l'Union Locale assurent la représentation à l'URSSAF, à la CPAM. Nous reviendrons sur les problèmes existant dans ces organismes. D'autre part, la négociation a été suivie pour les conventions collectives en Agriculture. Les accords annuels de salaires ont été signés sans qu'aucune rémunération ne soit inférieure au SMIC au 1er niveau de classification. La convention principale des exploitations a été révisée et mise à jour. Sur notre initiative, un accord de Prévoyance Collective a été conclu, assurant la garantie non seulement des indemnités journalières complémentaires, mais d'une pension d'invalidité ou d'incapacité permanente, capital décès, rente d'éducation, indemnité de frais d'obsèques. Cet accord est en cours d'extension à celle des salariés dépendant de l'horticulture, pépinières, cultures maraîchères et arboriculture.

L'Union Locale a participé aux élections à la chambre d'agriculture dans le Collège des ouvriers agricoles. Dans un autre domaine, celui de l'aide à domicile auprès des personnes âgées et handicapées, nous avons établi un rapport dénonçant les lacunes et perversités de l'application de la convention du Particulier-Employeur, initialement prévue pour les employés de maison. Jean-Baptiste KONIECZNY nous a assuré de sa transmission au service juridique de la Confédération. Les différents textes promulgués depuis deux ans n'ont rien changé à la situation.

Rappel est fait concernant la mise en garde de saisines de différentes juridictions, notamment tribunal d'instance en matière électorale dans les entreprises, ou du T.G.I. en matière d'accords collectifs ou délits d'entrave. Il est nécessaire que les structures les plus proches soient consultées avant toute action.

Récemment nous avons été préoccupés par les vicissitudes provoquées au sein de la SADE (travaux publics – établissement régional) par la C.G.T. qui a dénoncé l'accord 35 heures, conclu d'ailleurs par elle seule, avant notre implantation dans l'entreprise. Non seulement elle dénonce l'accord qu'elle a signé, mais elle refuse de participer aux premières réunions de négociations au cours des trois mois qui suivent. Elle s'est faite "retoquée" par le juge du tribunal d'instance à propos des élections et par l'inspection du travail sur la présence de conseils extérieurs à l'entreprise, au cours des négociations. Le suivi de ce dossier est assuré.

Dans le même domaine, nous suivons encore le sort d'un dossier initié il y a 8 ans, qui poursuit le parcours du combattant : conseil des prud'hommes, cour d'appel de Douai, chambre sociale de la cour d'appel d'Amiens. L'audience solennelle prévue en septembre dernier, a été reportée au 12 mars 2007 ; L'U.L. a conseillé les salariés isolés depuis, et leur a fourni les éléments. Il a été constaté qu'au fil des ans, à l'issue de plusieurs cessions, les avocats étaient devenus aussi ceux du dernier repreneur. Finalement, une solution a été apparemment trouvée. Nous verrons la suite le 12 mars !

Par ailleurs, l'Union Locale a transmis à l'Union Départementale toutes les informations parvenues à propos des événements survenus d'une part à CORBEHEM dans la société Stora Enso (papiers cartons) et au centre hospitalier d'ARRAS. Dans les deux cas, la preuve a été faite de l'impossibilité des pouvoirs publics d'intervenir en présence d'intérêts privés, étrangers de surcroît à CORBEHEM (capitaux finlandais et suédois). Le défilé sur site de tous les représentants des partis politiques n'a pu empêcher un licenciement massif.

Au centre hospitalier d'ARRAS, l'ambition d'un directeur convainquant les autorités locales, avait rêvé de réinstaller deux cliniques privées dans le site de l'hôpital, prônant un campus public/privé. Il se voyait à la tête de l'ensemble ! Finalement, les deux cliniques ont été achetées par la Société Générale de Santé qui rachète aussi de multiples cliniques et des hôpitaux au Portugal. De plus, ce directeur est parti en emportant "sous son bras" une activité du ressort de l'hôpital. Il s'agit de l'hospitalisation à domicile qui a été dévolue à l'ADMR dont il est devenu directeur. C'est ce qui s'appelle un hold-up ! Au surplus, avant de partir, il avait détaché des infirmières vers l'ADMR. Pour la compréhension, il est précisé que l'ADMR, association d'aide à domicile en milieu rural, est une déclinaison à l'origine de la mutualité sociale agricole, elle-même "drivée" par les chambres d'agriculture, dont les dernières élections laissent le champ libre à la F.N.S.E.A.

Il y a plusieurs années, l'Union Locale avait attiré l'attention de l'Union Départementale sur l'intérêt de s'implanter dans

l'ADMR à partir de son siège de BETHUNE et dans ses associations cantonales, généralement présidées par le Conseil Général du canton. Bien entendu un syndicat "maison" s'est implanté dans ces structures !

A propos des prud'hommes, il faut s'attendre qu'après les élections présidentielles et législatives, les organisations syndicales devront faire face au déluge de nouveaux textes, alors que les derniers ne sont pas encore assimilés !

A noter dès maintenant que le renouvellement des conseils surviendra en décembre 2008. Dès octobre 2007, dans 6 mois, il nous faudra commencer à rechercher les candidatures, afin de parvenir à des listes complètes.

Pour terminer, nous pouvons rappeler que l'AFOC ARRAS qui a pu fonctionner grâce au concours de René OBLIN de l'EDF/GDF, va fonctionner désormais avec l'aide de Pascal DUBRULLE de Nylstar. Il est à notre disposition les mardis et jeudis soirs jusqu'à 18 H 30. Les litiges relevant du domaine de la consommation n'ont pas fini de s'étendre en raison de l'apparition de nouveaux produits et de nouvelles arnaques. Comme en matière syndicale, la cohabitation dans le même immeuble du mouvement "Que Choisir" fait beaucoup d'ombre en raison de sa professionnalisation, largement soutenue localement de l'extérieur.

A larges traits, vous avez ainsi le compte-rendu de l'activité bénévole du maintien de l'activité de l'union Locale d'ARRAS et de son rayonnement, dont la mesure est appréciée en fonction du nombre de timbres fiscaux placés, bien supérieur aux années précédentes. Il faut aussi tenir compte des adhérents directs à leurs fédérations nationales et de ceux qui cotisent dans leurs syndicats régionaux, tel que l'UGECAM dont 2 établissements sont installés à Sainte-Catherine.

L'Assemblée Générale remercie chaleureusement Josiane pour son rapport et la densité de son activité au sein de l'Union Locale.

Le Trésorier présente ensuite son rapport de trésorerie qui a été approuvé par la commission de contrôle.

L'Assemblée Générale approuve ce rapport à l'unanimité.



■ Les membres du bureau de l'UL

Josiane énumère ensuite les noms des candidats au Bureau et les noms des membres qui siégeront à la future C.A. de l'U.D. au prochain Congrès.

L'Assemblée Générale vote alors pour chaque liste. Vote acquis à l'unanimité.

Après cela, Josiane donne la parole à Jean-Baptiste KONIECZNY.

Jean-Baptiste remercie l'assemblée générale et la félicite pour le travail accompli.

Il met l'accent sur l'importance des assemblées générales tant pour les syndicats des entreprises que pour les unions Locales. Bien entendu, il emboîte le pas à Josiane pour parler des élections prud'homales, car il sait qu'une bonne préparation donne des résultats performants. L'Union Départementale constate que les militants répondent déjà présents, et c'est là un signe encourageant.

Jean-Baptiste évoque les problèmes d'intendance importants pour le syndiqué : il est préférable que le timbre soit placé mensuellement plutôt qu'en fin d'année. Financièrement cela facilite la trésorerie du syndicat, chacun peut aisément comprendre pourquoi !

Il confirme les propos tenus par Josiane en ce qui concerne le chômage dans notre Département. L'emploi devient une denrée rare, ce qui lui fait dire qu'il doute des chiffres officiels annoncés qui vont à l'encontre de la réalité.

L'Union Départementale devrait très prochainement rencontrer le Préfet de Région afin de définir d'une commission de suivi